

N°2023-14

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 12 Juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le lundi 12 juin 2023, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET,

Nombre de membres : 16

En exercice : 16

Présents : 11

Pouvoirs : 4

date de convocation : 05/06/2023

date d'affichage : 05/06/2023

Présents votants :

Mesdames Marie-Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINJEAN, Marie Anne TERNAUX, Madeleine MINOT, Nicole CIMETIERE, Annie CHUITEL, Messieurs Jean-Pascal FLAUDER, Maxime COLLIER et Alexandre CHAVANNE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Laura MARGAND > pouvoir à Sylvie THOMASSON
Sylvie COILLARD > pouvoir à Marie Claude CATALA
Bernadette GUERRIER > pouvoir à Marie Anne TERNAUX
Marie-Thérèse DESBONNE > pouvoir à Agnès DESSAINJEAN

Excusés : Jean-Paul GASQUET et Frédéric BRONGNIART

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON

Approbation du compte rendu du conseil d'Administration du CCAS du 12 avril 2023

Après en avoir entendu l'exposé.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 069-200083616-20230629-2023_14_CCAS-DE



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le compte rendu du Conseil d'Administration du mercredi 12 avril 2023,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-Paul GASQUET